

(POLITIQUE)
Politique concernant les subventions
pour les inscriptions
P07

POLITIQUE CONCERNANT LES SUBVENTIONS POUR LES INSCRIPTIONS CONSEIL DE BEAUBASSIN-EST

Objectif de la politique :

Le conseil de la Communauté rurale Beaubassin-est (CRBe) reconnaît que la pratique d'activités sportives, récréatives, éducatives, artistiques et culturelles favorise le bien-être et la qualité de vie de ses résidents, et désire soutenir les familles qui inscrivent leurs enfants dans divers programmes d'activités. Afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes de participer, le conseil s'engage à offrir un programme d'incitatif financier pour couvrir une partie des frais d'inscription de ses jeunes résidents. Cette politique établit des directives générales pour gérer le Programme de subventions pour les inscriptions à des activités sportives, récréatives, éducatives, artistiques et culturelles.

La Politique (P07) est entrée en vigueur le jour de son adoption.

Dans la présente politique, le genre masculin est utilisé sans discrimination et dans le but d'alléger le texte.

Aux fins d'interprétation de la présente politique, tout mot écrit au singulier comprend le pluriel et vice versa; le genre masculin comprend le féminin et le genre féminin, le masculin.

ADOPTÉE le 21 mai 2019

Maire

Directeur général/Greffier

Définitions

Dans la présente politique :

« conseil ou membres du conseil » désigne le maire et/ou les conseillers de la Communauté rurale Beaubassin-est ;

« direction » désigne un membre du personnel qui est considéré comme étant administrateur de Beaubassin-est ;

« activité sportive » désigne une activité reliée au domaine du sport, comme le hockey ou le baseball ;

« activité récréative » désigne une activité reliée au domaine récréatif, comme les Scouts ;

« activité éducative » désigne une activité reliée au domaine de l'éducation dans le but d'augmenter la capacité d'apprentissage en soi, comme des cours de technologie ou de cuisine ;

« activité artistique et culturelle » désigne une activité reliée au domaine des arts, de la musique et du patrimoine, comme des cours de musique ou de peinture.

Champs d'application

La présente politique s'applique à la direction de Beaubassin-est dans la gestion du Programme de soutien pour inscription à des activités.

1. Les buts de la présente sont les suivants :
 - a. Définir la structure du Programme de subventions pour les inscriptions à des activités sportives, récréatives, éducatives, artistiques et culturelles ;
 - b. Définir certaines procédures à suivre dans l'administration du programme ;
 - c. Spécifier la marche à suivre pour participer au programme (Formulaire en ANNEXE 1).

 2. Généralement, et sans restreindre la responsabilité des employés de se conformer à la présente, le directeur général est responsable de voir à l'application de la présente et, à l'exception de la responsabilité ultime, peut déléguer toute tâche lui incombant de par la présente.
-

Programme de subventions pour les inscriptions à des activités sportives, récréatives, éducatives, artistiques et culturelles

1. Le conseil va inclure dans le budget général un montant annuel pour les subventions pour les inscriptions à des activités sportives, récréatives, éducatives, artistiques et culturelles ;
2. La CRBe va octroyer une somme jusqu'à un maximum de 50\$ par jeune demeurant dans la communauté rurale qui est inscrit à un programme admissible, jusqu'à épuisement des fonds pour l'année en cours ;
3. Si le frais d'inscription à un programme d'activités est moins que 50\$, vous pouvez inclure l'inscription à plus d'un programme d'activités sur le formulaire d'inscription, pour recevoir la pleine subvention ;
4. Ce programme s'adresse aux jeunes âgés de 0 à 18 ans, citoyens permanents de Beaubassin-est et l'être depuis les derniers 12 mois ;
5. Les intéressés seront demandés de soumettre le formulaire à l'Annexe 1 dûment rempli ainsi que la preuve de paiement des frais d'inscription ;
6. Le jeune ne peut présenter qu'une seule demande par année ;
7. Seulement les demandes dûment complétées pour des programmes se déroulant dans l'année en cours seront évaluées ;
8. Une correspondance sera envoyée à chaque applicant concernant la demande soumise ;
9. La date limite pour soumettre une demande pour l'année en cours est le 30 novembre de chaque année.

« ANNEXE 1 »



**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTIONS
POUR LES INSCRIPTIONS**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE/LA JEUNE

Prénom et Nom de famille : _____

Date de naissance (jj/mm/aa) : _____

Adresse complète : _____

Nom des parents, tuteurs/tutrices : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

RENSEIGNEMENT SUR LE PROGRAMME D'ACTIVITÉS #1

Nom de l'association : _____

Dates de début et fin de l'activité : _____

Montant payé : _____ (soumettre reçu/preuve de paiement)

Personne contact : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

RENSEIGNEMENT SUR LE PROGRAMME D'ACTIVITÉS #2

Nom de l'association : _____

Dates de début et fin de l'activité : _____

Montant payé : _____ (soumettre reçu/preuve de paiement)

Personne contact : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

Je, soussigné, déclare que mon enfant est inscrit au(x) programme(s) d'activités ci-dessus.

Signature (père, mère ou tuteur/tutrice) : _____

Date : _____

Remettre le formulaire dûment rempli et preuve de paiement au :

**Bureau de la Mairie
1709, route 133, C.P. 2 002
Grand-Barachois, N.-B. E4P 8V1
Téléphone : (506) 532-0730 • Télécopieur : (506) 532-0735
Courriel : info@beaubassinest.ca**

RENSEIGNEMENTS : www.beaubassinest.ca

 **www.facebook.com/beaubassinest**

À l'usage du personnel :

Demande reçue par : _____ Date : _____

Demande admissible : Oui ___ Non ___ Subvention au montant de : _____

Date : _____ Par : _____ Chèque : _____